

## Un terrain à fort potentiel, d'ores et déjà investi, mais une marge de manœuvre importante

### Un constat

- **Seuls 13% des Français qui pratiquent une activité physique et sportive le font au travail** (temps et lieux de travail). 18% en Allemagne, 16% au Royaume-Uni et aux Pays-Bas, 15% en Belgique (Eurobaromètre sur le sport et les activités physiques)

### Des bénéfices

- **La santé** : reconnu comme un outil de prévention contre les maladies liées au travail, le sport agit à la fois sur les causes du stress, la dépression, le burnout, les TMS, la sédentarité (qui tue aujourd'hui plus que le tabac)
- **La marque employeur**
- **L'attractivité**
- **La cohésion sociale**
- **La productivité**

## Un intérêt des employeurs

- 54% des dirigeants d'entreprise qui n'offrent aucune activité reconnaissent l'intérêt de cette pratique

## Des attentes des salariés

- 83% des salariés déclarent souhaiter pouvoir pratiquer une APS dans leur journée de travail
- 63 % des salariés estiment que leur entreprise ne se préoccupe pas assez de leur bien-être (baromètre Harmonie Mutuelle, 2023)
- 78 % des salariés se disent prêts à consacrer du temps à la pratique du sport, organisée par leur entreprise, sur leur temps de loisirs (baromètre Harmonie Mutuelle, 2023)

## Des freins qui expliquent la difficulté de passer de l'intention à l'action

- Un **besoin d'informations** par les employeurs sur la méthode pour conduire un projet de développement des APS
- **Une réglementation toujours perçue comme floue malgré les avancées récentes**
- Une **offre perçue comme peu lisible** portée essentiellement par des jeunes entreprises et par quelques initiatives portée par le mouvement sportif

## Une feuille de route « activités physiques et sportives en milieu professionnel »

### De nombreuses propositions formulées par les acteurs, regroupées autour de 6 axes

1. Sensibiliser et convaincre les employeurs et les salariés ;
2. Créer les conditions favorables au développement de la pratique et lever les obstacles ;
3. Accompagner, en proximité, les employeurs dans leur démarche ;
4. Favoriser le développement d'une offre par les fédérations sportives en complémentarité du secteur marchand ;
5. Assurer un pilotage effectif de la feuille de route au niveau territorial et national ;
6. Observer et mesurer.

➔ 28 mesures proposées

## Objectifs poursuivis par le ministère

### Inciter les employeurs à développer une offre à destination des salariés et des agents publics

- **Élaboration du décret d'application de l'article 18 de la LFSS 2021 relatif à l'exonération de cotisations sociales** pour certaines dépenses favorisant la pratique d'APS en entreprise
- **Nouvelle compétence attribuée à la médecine du travail : prescription d'APA** possible pour les médecins du travail et les médecins du sport
- **Intégration de l'activité physique et sportive au sein du Plan Santé au Travail 4** (feuille de route en matière de santé au travail pour la période 2021-2025)
- **Appel à projet FIACT Sport**

### Donner des outils pour permettre aux employeurs de déployer plus facilement de l'activité physiques et sportives en milieu professionnel

- **norme AFNOR SPEC**, outil d'accompagnement dont l'objet est de présenter aux employeurs le champ des possibles en matière de développement des APS en milieu professionnel à des fins de promotion de la santé
- **création d'un outil « pas à pas employeurs »** qui vise à guider étape par étape un employeur désireux de porter un projet de développement des APS en milieu professionnel.

## Objectifs poursuivis par le ministère

Donner des outils pour permettre aux employeurs de déployer plus facilement de l'activité physiques et sportives en milieu professionnel

- **Création d'une plateforme numérique** permettant de guider l'employeur dans la construction de son projet et dans la recherche d'un prestataire : **Solution – Sport – Entreprise**
- **Rédaction d'un « guide juridique »** permettant de clarifier le rôle et les responsabilités (en articulation avec les initiatives existantes)
- **Guide à l'usage des services santé au travail** pour accompagner les médecins du travail et les équipes de préventeurs dans la recommandation d'APS et la prescription d'activités physiques adaptées (APA)

## Zoom sur la norme AFNOR SPEC

Un groupe technique réunissant une vingtaine d'acteurs travaille à **une définition commune de ce qu'est une intervention d'activités physiques et sportives en milieu professionnel et à donner des exemples d'actions qui peuvent être portées par un employeur.**

### Objectifs :

- Renforcer l'accompagnement des chefs d'entreprise et des responsables d'administration ;
- Permettre aux structures qui sont engagées sur le sujet de communiquer sur leur conformité à la norme et ainsi donner envie à d'autres se lancer

## Appel à projet « activités physiques et sportives en milieu professionnel »

### Lancement d'un AAP pour la fonction publique d'état adjacent à celui du FIACT spécifiquement sur les APS en milieu professionnel

- Sensibiliser les agents aux risques liés à la sédentarité ;
- Mettre en œuvre un environnement favorable à la pratique d'activités physiques et sportives ;
- Mettre en place une offre d'activités physiques et sportives.